



LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS GOUVERNEMENTALES

Le 14 mars 2007 Mr Philippe BAS, Ministre délégué à la Sécurité Sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées et à la famille a présenté a travers une conférence de presse « **le plan de développement de la bientraitance et de renforcement de la lutte contre la maltraitance** ».

Il s'appuie sur un constat :

- Outre le fait que la maltraitance dans les établissements ou à domicile est inacceptable quelques soient ses formes. Il s'appuie sur le constat que les établissements accueillant des personnes âgées et handicapées ne disposent pas de guides, de mise en œuvre des pratiques de bientraitance, d'outil d'évaluation de ces pratiques.
- Qu'il n'existe pas d'agence pour faciliter cette auto évaluation.
- Que le nombre des inspecteurs n'est pas suffisant.

C'est pourquoi le nouveau comité de vigilance et de lutte contre la maltraitance a été élargi aux personnes handicapées. Les professionnels disposent d'un guide pour les aider à détecter les risques de maltraitance et d'un tableau de bord pour leur permettre de réfléchir sur leurs pratiques.

Ce plan souhaite mettre la notion de bientraitance au cœur de cette réflexion. Il veut promouvoir la « *culture de la bientraitance* »

Différents axes sont donnés:

Il s'agit de la mise en œuvre du plan solidarité grand âge qui doit favoriser le recrutement de personnel par un effort financier fourni sur 5 ans. L'objectif à atteindre est de permettre aux établissements accueillant les personnes malades ou dépendantes *UN* professionnel pour un résident

Il s'agit également de créer un agence nationale d'évaluation sociale et médico-sociale qui généralisera "la démarche qualité" à l'aide de guide de bonnes pratiques. Cette agence a été inaugurée le 21 mars 2007.

Ainsi la démarche qualité dynamique doit être mise en œuvre dans tous les établissements par l'auto évaluation de ses pratiques tous les cinq ans et un contrôle externe dans les 2 ans qui suivront cette auto évaluation.

Il s'agit de valoriser les métiers en créant des passerelles entre les diplômés et les évolutions des carrières.

Il s'agit de continuer à moderniser et à harmoniser les établissements

Un accent est mis sur la prévention et la sanction de la maltraitance active.

